

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve**

**Objet de la délibération** : Décision modificative n°2 au budget primitif M57 2024.

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 26 novembre 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :  
le 4 décembre 2024.

**Membres présents** : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Nathalie JEANNEROT (arrivée à 18h18), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

**Procurations** : Marilyn PERNOT à Jacques RACINE, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC, Martine CHORVOT à Laurence LIARD,

**Membres absents – excusé(s)** : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Evelyne COMBRES, Jean-Jacques CARILLON.

**Secrétaire de séance** : Bernard SALLIÈRES.

**Assistaient à la séance** : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	<b><u>Résultat du vote :</u></b>
En exercice : 27	Votants : 21
Présents : 18	Pour : 21
Votants : 21	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 6	



Ville de  
**Mandeuve**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Valentigney  
Commune de Mandeuve - 25350

### Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de décision modificative annexé aux présentes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2024 M57 telle que jointe aux présentes,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

**APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 4 décembre 2024

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Décision modificative n° 2 au BP2024 M 57- Commune de Mandeuire

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement		
Article	Montant de la DM	Observations	Article	Montant de la DM
60612 Energie électricité	30 000,00 €		775	6 700,00 €
60613 Chauffage urbain	-30 000,00 €	Factures budgétisées sur ce compte mais à imputer au 60612	7022 Coupe de bois	-8 035,07 €
615221 Entretien et réparation bâtiments publics	5 001,06 €	Travaux non prévus	7023 Menus produits forestiers	-136,45 €
6261 Frais d'affranchissement	1 000,00 €	Hausse du prix du timbre et nombreux envois repas des Anciens	7062 Redevances services à caractère culturel	-4 875,00 €
627 Services bancaires assimilés	850,00 €	Frais TIPI liés à la hausse des paiements en ligne suite passage comptes DFT Régies	73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité	-19 213,88 €
65568 Autres contributions	9 331,00 €	Pour réajuster les crédits contribution SIACVH, le 4e trimestre 2023 ayant été payé en 2024	747818 Autres	42 043,79 €
6282 Frais de gardiennage	301,33 €	Frais ONF à ajuster	<b>TOTAL</b>	<b>16 483,39 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 483,39 €</b>			



## Décision modificative n° 2 au BP2024 M 57- Commune de Mandeuire

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Montant de la DM	Observations	Article	Montant de la DM	Observations
165 Dépôts et cautionnement	1 397,34 €	Fin de bail Stephan Création	10222 FCTVA	-6 508,61 €	Somme inscrite en fonctionnement
2033 Frais d'insertion	-2 412,56 €		10226 Taxe d'aménagement	1 757,59 €	Somme notifiée
2051 Concessions droits	2 412,56 €	Passage au logiciel e-magnus évolution	13258 Subvention non transférable	4 125,00 €	subvention SYDED
2117 Bois et forêts	3 344,67 €	Ajouts de crédits suite à imputation au 21117 au lieu du 2312	1381 Subvention Etat	-5 092,00 €	
21312 Bâtiments scolaires	-20 041,37 €	Travaux crèche à basculer au 21318	1388 Autres subventions	1 070,00 €	Subvention CAF touchée
21318 Autres bâtiments publics	20 041,37 €	Travaux crèche	1641 Emprunt	98 921,71 €	Déblocage partiel prêt RD capital payé depuis juillet
21352 Bâtiments privés	220,00 €	Installation d'une VMC sur logements communaux		-6 700,00 €	Cession des mobil homes
21538 Autres réseaux	-50 000,00 €	Bascule de l'éclairage public au 2315 avec les travaux RD	<b>TOTAL</b>	<b>87 573,69 €</b>	
21828 Autres matériels de transport	23 203,49 €	Financement du camion de déneigement supérieur au budget			
21831 Matériel informatique scolaire	976,37 €	Acquisition de deux ordinateurs école des Estelles			
21841 Matériel de bureau scolaire	839,18 €	Acquisition d'un vidéoprojecteur et destructeur de document école de la Fontenotte			
2188 Autres immobilisations corporelles	-3 268,49 €	Retrait des enveloppes pour les écoles financées ailleurs			
2312 Aménagements de terrains	4 500,00 €	Travaux pour parking			
2315 Installation matériel et outillage technique	106 361,13 €	Intégration des travaux d'éclairage public avec ceux de la Rd et travaux RD			
<b>TOTAL</b>	<b>87 573,69 €</b>				

